

Direction de la Politique de la Ville et de l'Animation - Subventions exceptionnelles aux associations pour actions complémentaires 2004 - Remboursement pour trop perçu 2004

M. l'Adjoint BAUD, Rapporteur :

I - Subventions exceptionnelles aux associations pour actions complémentaires 2004

La Ville de Besançon soutient dans les quartiers et à l'échelle de la Ville des associations qui animent au quotidien des actions sociales et socio-culturelles à destination des populations les plus modestes ou en difficultés.

Pour 2004, il est proposé des subventions aux associations suivantes pour des actions complémentaires.

Subventions d'équipement

Afin de mener à bien leurs activités, le concours de la Ville est apporté aux plans d'équipement des associations suivantes : ASEP -Association Sportive d'Éducation Populaire (Cras-Chaprais)-, Satellite (St-Ferjeux - Amitié) et «les Jardins Familiaux».

Association Sportive d'Éducation Populaire : logiciels, matériel audiovisuel et sonorisation, matériel de musique	5 500 €
Satellite : mobilier, matériel informatique, jeux collectifs	2 250 €
Association des Jardins Familiaux : tondeuse, taille-haies, matériel informatique	1 000 €

Subventions aux postes d'adultes - relais

Pour mener à bien des activités spécifiques, des associations ont recours aux postes d'Adultes - Relais (80 % de financement de l'État sur trois ans) sur des quartiers Contrat de Ville. L'association PARI, à Planoise, mène ainsi une action concertée avec l'Éducation Nationale en direction des familles dans le cadre de l'accompagnement scolaire.

La MJC/Centre Social de Palente-Orchamps opère avec les acteurs du quartier (écoles, bibliothèque,...) une médiation autour de la lecture et du livre.

Il est proposé de participer à hauteur des 50 % restant à la charge des associations.

Pour l'association PARI, une aide supplémentaire est proposée pour son action de médiation scolaire menée par un poste d'emploi-jeunes.

Association PARI (postes d'adultes-relais : 2 500 € - Poste emploi jeunes : 1 000 €)	3 500 €
Maison des Jeunes et de la Culture - Centre Social Palente-Orchamps	3 300 €

Subventions à des participations de jeunes aux activités

Associations sportives ou de loisirs éducatives, elles ont inscrit dans leur projet d'activités l'intégration et la participation des jeunes des quartiers : les clubs de football de Saint-Ferjeux - Planoise, de Clairs-Soleils et de Montrapon-Fontaine Écu, l'association «Étoile de Saint-Ferjeux» pour ses centres de vacances et séjours itinérants, et «Sports Vacances Orchamps» pour ses actions sportives sur les terrains de proximité.

Il est donc proposé d'allouer les subventions suivantes :

Club de Football Saint-Ferjeux - Planoise	500 €
Club de Football Loisirs Clairs-Soleils	500 €
Club de Football Montrapon	500 €
Étoile de Saint-Ferjeux - section Vacances	1 000 €
Sports Vacances Orchamps	1 000 €

L'association «De Vous à Nous» sur le quartier Viotte et environs ouvre ses locaux pour y organiser un accompagnement scolaire et un centre de loisirs. Afin de pouvoir maintenir ces activités et d'établir un nouveau projet quartier pour 2005 avec les habitants, il est proposé de lui accorder une subvention exceptionnelle.

De Vous à Nous	3 500 €
----------------	---------

Subventions à des actions évenementielles

Des associations mènent ou collaborent à l'organisation d'actions évenementielles qui ont pour objectif de réunir des populations autour de thèmes éducatifs ou de société qui doivent toujours être mis en avant de façon préventive ou corrective.

Les Francas du Doubs ont été le coordonnateur - animateur de la Journée des Droits de l'Enfant le 20 novembre en organisant avec la Ville de Besançon, un Village des Droits de l'Enfant, promenade Granvelle.

La MJC/Centre Social de Clairs-Soleils coordonne l'ensemble des associations du quartier et à ce titre anime un Arbre de Noël pour les enfants.

Le CIDF-Centre d'Information du Droit des Femmes s'investit dans la préparation et l'organisation de la journée colloque sur «les femmes au quotidien» en étroite collaboration avec la Direction de la Politique de la Ville et de l'Animation. Cette journée aura lieu le 10 mars 2005.

Il est donc proposé de leur allouer les subventions suivantes :

Francas du Doubs	3 500 €
Maison des Jeunes et de la Culture - Centre Social des Clairs-Soleils	2 000 €
Centre d'Information du Droit des Femmes	2 000 €

La somme totale, soit 30 050 € est à prélever sur les crédits inscrits au chapitre 65.422.6574.47030 abondé par un transfert d'un montant de 10 043 € du 65.522.6574.47040.

II - Remboursement trop perçu

Lors de sa séance du 29 mars 2004, le Conseil Municipal a voté une subvention de 5 788 € à l'Association d'Aide aux Victimes d'Infractions (AAVI) dans le cadre du Contrat de Ville. Cette somme étant incluse dans la subvention de fonctionnement de l'association, il convient qu'elle soit reversée à la Ville après émission du titre de recette correspondant.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser :

- le versement des subventions mentionnées ci-avant aux associations
- l'inscription de la somme de 5 788 € en recettes au chapitre 77.824.7718.47003 et en dépenses au chapitre 65.422.6574.47030.

Le Conseil Municipal est invité à en décider.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adopter, à l'unanimité, les propositions du Rapporteur.

M. BAUD, Mme TISSIER, Mme FALCINELLA, Mme PRESSE, Mme DAHAN, Mme MENETRIER, M. MEDJALDI, M. GHEZALI, Mme TETU n'ont pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 2 décembre 2004.